

Réflexions à propos d'un "toponyme" : Larzac, le nom impropre ?

Philippe Gardy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3492>

DOI : [10.4000/praxematique.3492](https://doi.org/10.4000/praxematique.3492)

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1987

Pagination : 67-76

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Philippe Gardy, « Réflexions à propos d'un "toponyme" : Larzac, le nom impropre ? », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 8 | 1987, document 5, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3492> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.3492>

Philippe GARDY
CNRS UA 04-1052,
Montpellier III.

REFLEXIONS A PROPOS D'UN " TOPONYME " : LARZAC
LE NOM IMPROPRE ?

" E se poudiam nos pasejar desous
ne beiriam de baouma e de tracasses
de rious amaï des gorps. Io aqui de-
sous un trabal que se fa cado joun
et que se fa tot sol sans pic ni
paro. Cresi be que lo mounde qué
caoucoun dessus s'en doutoun pas
amaï to pla s'en fotoun. "
Pierre BONNEFOUS (1)

Etrangement, le nom propre, qu'il soit toponyme ou anthroponyme, s'il a fait l'objet de nombreuses études d'ordre très divers, n'a que rarement été considéré comme une composante " ordinaire " du discours. " On sait comment il repose sur un principe de singularité nominative, qui est aussi numérative, ... et fonctionne en dehors des conditions de la nomination. Le nom propre désigne d'autant plus indubitablement un référent qu'il ne dit rien de lui, qu'il ne fabrique à son propos aucun sens ", note Robert Lafont (2). Une telle assertion est certes immédiatement corrigée par une série de remarques concernant les conditions, relativement strictes (" une société limitée "), dans lesquelles " la singularité peut être effectivement obtenue ". On peut néanmoins s'interroger sur la validité globale de l'analyse ainsi suggérée : sous l'utopie confortable de l'hapax frôlé, sinon atteint, par le nom propre, ne se profilerait-il pas la tentation d'isoler, loin des productions discursives dont elles seraient pourtant issues, des formes particulières, dans lesquelles pourrait se vérifier au bout du compte l'ultime avatar d'un cratylisme linguistique revivifié ?

" Fabriqué ", le nom propre le serait-il à la seule fin de renvoyer au singulier, en parfaite adéquation du dire et du dit ? Mis en circulation, à partir de cet acte fondateur que l'étymologie, sous toutes ses

variantes disciplinaires, permettrait d'approcher, voire de décomposer en ses éléments constitutifs, demeurerait-il investi de cette unique " fonction " désignative, souvent corrigée, il est vrai, de réfections sociales indispensables à la communication effective ? Autant de questions difficiles auxquelles on ne tentera pas ici d'apporter une réponse. Surtout si l'on ajoute que la catégorie même du " nom propre ", maniée sous cet étiquetage faute de mieux, et avec le confort rassurant des guillemets, semble poser autant de problèmes qu'elle ne paraît capable d'en résoudre, sinon davantage... Parler d'anthroponymes ou de toponymes, d'ailleurs, n'est guère plus satisfaisant à l'examen, sauf, ce qui est déjà tout à fait positif, à délimiter plus ou moins solidement des champs référentiels renvoyant aux usages que le langage reconduirait.

Notons seulement, en guise d'échappatoire, que le problème de la motivation initiale du nom propre - au juste, donc, de sa re-praxématisation, elle-même à l'origine de la dépraxématisation qui le fonderait comme tel (3) -, comme celui des diverses praxématisations qu'il peut subir au fur et à mesure de l'histoire des usages - et ce, malgré son caractère de " singulier numérique " -, suffit à rendre incertain le recours à l'effet d'hapax. Tant et si bien qu'on peut se demander si la visée opérée par le nom propre, bien loin de tendre vers une énonciation singulative, ne consisterait pas plutôt à installer le référent, topos ou anthropos, dans le discours à la façon d'un fragment de discours autosuffisant : au juste, d'un noeud idéologique, renvoyant l'unique à des systèmes de légitimation (ou d'illégitimation) qui lui ôtent, précisément, cette singularité d'origine. L'effet d'hapax, alors, serait bien plus la conséquence d'une volonté a posteriori que la caractéristique du nom propre : une construction socioculturelle réinterprétant la nomination sur le seul axe de sa capacité à renvoyer le langage réel.

En utilisant des éléments recueillis à l'occasion d'une enquête longue sur la " parole du Larzac " (4), on s'efforcera seulement ici de repérer très grossièrement certaines difficultés liées à la notion flottante de " nom propre " et aux approches théoriques généralement reconduites à son sujet. Les références textuelles invoquées ne concernent qu'une faible - et très particulière - portion du corpus rassemblé : quelques occurrences du toponyme dans des discours d'origine assez hétéroclite, entre fin du XVIIe et début du XXe siècle (donc, bien en deçà des circonstances qui ont provoqué, à partir des années 1970 surtout (mais pas uni-

quement), une prolifération des textes écrits ou oraux sur le/l'affaire du Larzac.

La longue durée toponymique suggère, dès le XVI^e siècle, une équivalence largement reçue : le Larzac est un non-lieu, un espace vide sur la carte mentale, une sorte de point de non-retour, où se concentrent, paradoxalement, les forces du mal et de l'absence. Thomas Platter, l'étudiant bâlois, quand il abandonne les plaines de l'Hérault et aborde les premiers côteaux où serpente le chemin du Causse, note, en bon voyageur appliqué à reproduire les stéréotypes d'une textualité probablement envahissante : " En quittant Gignac, la route gravit les montagnes de la Vacquerie et de Costeneuve et passe en vue du village de la Roquette. Dans cette journée du 20 avril [1599] , nous ne fîmes qu'une petite halte à l'auberge isolée de Saint-Pierre, pour nous rafraîchir, et nous couchâmes au Queylar, petit bourg qui possède un des plus forts châteaux du Languedoc, toujours pourvu d'une bonne garnison et de nombreux canons. Le lendemain 21, après avoir traversé l'Hospitalet et la Cavallerie, mauvais village en ruines et véritable nid de bandits, nous arrivions par une pluie battante à Millau " (5).

Entre XVI^e et XX^e siècles, le chapelet des représentations négatives déroule sa litanie déplorable, selon des modalités et à travers des variations qui mériteraient un inventaire et des analyses rigoureux. Pierre Guérin, le rimeur nantais de la seconde moitié du XVII^e siècle, ne fait guère allusion à la masse sombre du causse qui domine sa ville : il préfère insister, dans de longs textes presque paradisiaques, sur les beautés de l' " oasis nantaise " (6). Claude Peyrot, l'auteur rouergat des Quatre saisons ou les Géorgiques patoises (7), reproduit à l'occasion, un siècle plus tard, l'imagerie négative déjà présente dans le récit de Thomas Platter. Evoquant la " Muso del Segola ", toute rougissante d'avoir à célébrer le mariage du fils de l'un de ses amis, M. de Gali, le poète millavois remarque : " Olaro, tout d'un cop, de toun fron lo roujou/ De toun amo sons fart moustrorò lo condou./ Còucun dirò belèu : 'Bouillasso ! qu'es comèlo !/ Dobalo del Lorzac, oquelo pastourèlo !'/ Qu'ocò t'estoune pas : respoun sons te troublà :/ 'Perdounàs-me, moussu, qui sùi del Segolà' ... " (8). Imprononçable apparemment chez certains - Platter, Pierre Guérin - le nom du Larzac émerge comme qualificatif péjorant chez d'autres : à la fois Béotie pour les gens de Millau et domaine du maléfique pour les

voyageurs, le causse surgit dans les discours à la façon d'une pierre de touche sombre, d'un repère diabolique qui serait également repaire de brigands ou d'êtres sauvages...

A cette absence, à cet ensemble de connotations négatives, font écho, probablement à partir du XVIII^e siècle, d'autres sortes de valeurs en discours, liées cette fois à la reconnaissance, sur le causse, d'activités humaines positives. L'élevage des troupeaux de brebis laitières a certainement joué un rôle important dans ce processus de rééquilibrage. Au tome VII de l'Encyclopédie, par exemple, le rédacteur de l'entrée " Fromage ", note au détour d'un paragraphe que " le fromage de Rocquefort est sans contredit le premier fromage de l'Europe " (9). Il n'est certes pas question du Larzac dans cette appréciation flatteuse, bien que la production fromagère du Rouergue méridional soit depuis plusieurs siècles déjà liées aux pâturages que le causse fournit ou apparaît susceptible de fournir (10). Mais c'est bien lui, au bout du compte, qui " tire profit " du prestige grandissant attaché à l'appellation. Pierre Larousse, dans son Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle (édition de 1873), regroupe les diverses composantes de ce faisceau laudatif en écrivant : " Ce plateau, dont l'altitude est de 750 mètres, est aride et pierreux, et fournit cependant la nourriture aux brebis dont le lait sert à fabriquer les fromages de Roquefort. Le village de ce nom, ajoute-t-il, est situé sur le penchant d'une montagne, qui dépend du plateau du Larzac, aussi bien que le rocher de Combalou, où sont pratiqués les grottes qui servent à la fabrication du précieux fromage " (11). " Aride et pierreux, et fournit cependant... " : le Larzac de Pierre Larousse prend sens de cette contradiction, qui intègre le désert et l'abondance, le positif et le négatif.

Le meilleur témoin, à l'aube du XX^e siècle, de cette duplicité, est peut-être l'auteur de la série Voyage en France, Ardouin-Dumazet, qui consacre au Larzac un assez grand nombre de pages dans son volume " Rouergue et Albigeois " (12). Trois chapitres du tome 35 évoquent le causse : les chapitres VIII (" Les brebis du Larzac "), IX (" A travers le Larzac ") et, plus latéralement mais de façon tout à fait inévitable, X (" Les Caves de Roquefort "). " Entre tant de causses qui sollicitent le visiteur curieux de retrouver en pleine France quelque chose du désert dont l'idée assez vague nous obsède parfois, j'ai choisi pour le visiter autrement que par une traversée hâtive, le Larzac, le plus vaste de tous ces plateaux

calcaires du Rouergue et du Gévaudan " (13) : l'attrait touristique - goût pour les étendues désertiques et les sous-sols vertigineux - est alors en plein développement ; Ardouin-Dumazet veut faire découvrir à ses lecteurs un domaine énigmatique, où se conjuguent les séductions exotiques d'un " bout du monde " et les capacités productives d'activités agricoles qui dépassent l'imagination... Ces " plateaux ", en effet, sont devenus dans les premières années du XX^e siècle " une des parties les plus célèbres de notre pays par leurs vallées en canons, leurs falaises, les sources puissantes issues à leur pied, leurs avens vertigineux, leurs grottes merveilleuses et leur perte de rivières " ; mais, paradoxalement, " ce causse du Larzac est aussi le plus intéressant de tous par son industrie pastorale ". Etrange lieu, donc, que ce Larzac dont il faut faire l'ascension, depuis Millau, avant d'en découvrir, émerveillés mais plein d'inquiétudes diffuses, les spectacles incongrus !

Car le Larzac d'Ardouin-Dumazet est bien l'un de ces " déserts intérieurs " (les terres rougêâtres, autour de la Cavalerie, apparaissent au voyageur-initiateur à la façon d'une " étroite oasis dans l'infini du causse, désert de pierres d'un gris bleuâtre s'étalant en grandes vagues ") dont les récits de voyage sont friands depuis la fin du XVIII^e siècle (14) : un de ces lieux étrangement composés où se mêlent l'humain et l'inhumain, le bien et le mal, l'obscurité et la lumière... Ici, le toponyme intervient comme une confluence équivoque, un croisement où les sens, loin de se lier et de se solidifier, semblent diverger. Si l'énoncé " Larzac " sert évidemment à désigner un ensemble géographique isolable (jusqu'à quel point ?... (16)), il produit aussi - et surtout - en discours des effets qui l'emportent généralement sur son acception purement topographique. Le Voyage en France est traversée d'un territoire, mais le Larzac n'est parcouru par Ardouin-Dumazet que dans la mesure où il est le théâtre, dans le temps du voyage et dans celui, presque " immobile ", de la longue durée, d'une série de conflits sur le sens. Larzac, ainsi, apparaît comme une énigme, un appellatif problématique. La référence toponymique signifie certes un enracinement spatial ; mais elle induit dans le même temps un mouvement contraire de déstabilisation à l'intérieur de cet enracinement. Au bout du compte, le Larzac existe-t-il ? Ou n'est-il qu'un effet pervers, un toponyme sans assise topographique . Dans le chapitre VIII, on peut ainsi relever, sur le modèle mis en circulation par le Dictionnaire ... du XIX^e siècle, les énoncés contradictoires suivants :

1. - " en dépit de son apparence aride
et désertique et de sa population
si clairseméeil joue un rôle important
dans l'agriculture nationa-
le " (p.118)
2. - " ... ormes nouveaux qui représen-
tent seuls la vie végétale dans
ce désert pierreux.....Il est tard quand nous attei-
gnons la populeuse commune de
la Cavalerie, coeur du causse "
(p.119/20)
3. - " Et dans la rue large et montueuse
formée par la grande route.....cela a l'apparence des choses
mortes. " (p.122)
4. - " Cependant des maisons sont hautes,....on devine qu'elles vécurent. "
(p.122)
5. - " si la brebis dont le lait sert à
fabriquer le fromage de Roquefort
n'était ici dans son habitat fa-
vori,.....il n'y aurait peut-être plus
un individu dans le bourg. "
(p.122)
- 6.- " A en juger par ces vestiges,.....il y eut sur le Larzac plus
de vie et de prospérité qu'au-
jourd'hui. " (p.123)

- Dans ce creux historique, présenté comme le résultat d'une déchéance, un plein se profile pour Ardouin-Dumazet : la présence militaire, épisodique d'abord, puis institutionnalisée, avec l'établissement du " camp du Larzac ", sous l'impulsion du maire de La Cavalerie M. de Corneillan (le guide d'Ardouin-Dumazet, précisément). " Et le causse, si longtemps désert, devient pendant une partie de l'année le théâtre d'une grande activité par la présence des troupes réunies près du bourg au nom prédestiné de La

Cavalerie " (p.125). Entre le Larzac désertique, ruiné et ruiniforme, et le Larzac des vastes étendues parcourues par les troupeaux, un autre Larzac s'immisce et s'impose : celui du camp.

Cette brève - et très incomplète - traversée du (des ?) Larzac textualisé(s) semble révélatrice du caractère double, sinon duplice, de la construction toponymique Larzac : dans tous nos textes, à l'évidence, le toponyme choisi renvoie, grosso modo, à un seul et même référent, le causse baptisé Larzac (16). Mais ce référent - jamais délimité de façon précise - n'est pas textualisé comme tel ; Larzac, à l'examen de ses apparitions, fait sens, et, en diachronie comme en synchronie, sens divergent, sinon clivé, voire contradictoire ; à cet égard, Larzac nous apparaît comme un des lieux, sinon le lieu où les discours " à propos du toponyme " disent leur singularité. Pourtant, bien loin d'occuper, alors, la totalité des sens possibles par l'évidence pleine d'un sens univoque et universellement recevable, Larzac repère un creux, une case vide dans le texte : il sert alors à désigner ce manque, et, dans le même temps, les enjeux, en longue comme en courte durée, dont ce manque est la marque.

Plutôt que de refermer le travail du sens historique sur lui-même en un bloc commun et indifférencié, le toponyme, ici, met en évidence les multiples effets de dérives qui se produisent à son sujet : il ouvre le discours aux conflits qui le traversent et le construisent : plus même : il rend palpable cette ouverture conflictuelle, en l'énonçant de sa seule réalisation. Et s'il n'est pas investi de ces conflits, Larzac, littéralement, n'a plus aucune raison d'être : le toponyme tombe alors en désuétude, en absence de réalité textuelle utilisable. A partir du moment où Larzac se singularise, il disparaît ; mais cette singularisation ne se produit pas, ou peu, tant sont forts et nombreux les investissements qui croisent le toponyme et le réactualisent au fur et à mesure qu'il est repris.

L'ouvrage d'Ardouin-Dumazet, qui n'est rien d'autre, au juste, qu'une topographie, dans la droite lignée des topographies médicales et des récits de voyage qui rythment l'exploration et l'inventaire du territoire français entre royauté d'ancien régime et re-définitions autoritaires issues de la Révolution de 1789, a pour fonction de fixer, à la croisée d'usages locaux qu'il sous-entend (ou qu'il ignore) et de balisages politiques dont son époque est friande, un usage purement cartographique du toponyme (un usage qui renvoie, par ailleurs, à celui des anthroponymes, qu'il faut également

régler, par l'établissement de conventions aisément repérables. Cet usage, qui fait écho aux classifications botaniques d'un Linné par exemple, vise précisément à réduire cette part d'incertitude conflictuelle que les textes nous révèlent, en ossifiant et simplifiant les conflits de sens afin de les aligner sur des repères univoques, singuliers. Aux discours foisonnants et incertains des locuteurs sont ainsi substituées des occurrences rassurantes, auxquelles chacun, in abstracto, pourrait se référer sans risque de faire erreur. L'anthroponyme et le toponyme doivent se dépouiller de leurs vêtements ondoyantes pour ne garder que la parfaite adéquation de leur réalisation sonore (et graphique) au lieu (ou à l'individu) qu'ils sont désormais censés recouvrir au plus près.

Par là, le nom propre est très exactement nettoyé de sa polysémie coutumière, pour devenir une étiquette idéologiquement recevable. Il n'y a plus de Larzac(s), mais un seul Larzac, capable de signifier, isolément ou en discours, un référent commodément identifiable, mais dépouillé des conflits qui le traversaient. Cette fabrication du nom propre doit être mise en relation avec des procédures très précises, d'étiquetage et de repérage de la réalité physique et humaine des territoires. Il s'agit chaque fois d'extraire des discours circulants une séquence de sons pour en immobiliser les capacités signifiantes conformément aux tracés et aux classements d'un document préétabli : registre d'état-civil, carte de géographie, taxinomies d'ordre divers destinées à effacer les " ambiguïtés ", c'est-à-dire, au juste, les fonctionnements habituels du nom propre. C'est bien l'adéquation très exactement réglée entre le topos et le logos, entre l'anthropos et le logos qui est ici posée en principe. Que le langage obéisse enfin aux choses, lesquelles, en retour, seront ainsi pourvues de leur définition la plus appropriée.

Le texte d'Ardouin-Dumazet, nous l'avons signalé plus haut, mentionne, dans la longue durée des usages, l'entrée en scène d'un facteur socio-historique majeur : l'installation sur le causse d'un camp militaire, dont la présence, au long du XX^e siècle, devait remanier en profondeur le toponyme. En discours, Larzac devenait centralement nomination d'une activité humaine spécifique, qui allait creuser un peu plus encore les contradictions repérées dans les siècles précédents. Le conflit, généralement latent, que manifestait l'usage du toponyme, s'en trouvait redoublé de circonstances nouvelles qui débouchèrent, à partir de 1971, grosso modo, sur une réévaluation décisive des enjeux langagiers à son sujet.

L'abondance et la diversité des textes produits dans ce contexte inopiné ont évidemment puissamment contribué à mettre en évidence, pratiquement, la fonction idéologique majeure du nom propre. Un nom propre dont la fonction singulative, une fois encore, n'apparaissait guère que comme une métaphore commode certes, mais assez inexacte, des productions discursives qui confluaient en lui... Dans la longue durée, compte non tenu de la période hypothétique pendant laquelle la séquence Larzac s'est dégagé pour faire sens, le toponyme nous semble, en première et très provisoire analyse, avoir fonctionné comme une limite idéologique : autour de lui se livrent des batailles concernant les qualités équivoques d'un milieu naturel et humain que l'on tait ou que l'on nomme pour prendre position quant à ce débat. A cet égard, le toponyme, par un effet trompeur de renvoi au territoire, prendrait en charge, pour les signifier les revivifier, les conflits de sens que le lieu, investi des regards humains, mettrait en scène. Il serait alors, littéralement, nom impropre : faille située au coeur même de la nomination (17).

NOTES

1. " Et si nous pouvions nous promener dessous, comme nous en verrions, des grottes, des abîmes, des rivières et des gouffres. Il y a là-dessous un travail qui se fait chaque jour et qui se fait tout seul, sans pelle ni pioche. Je crois bien que ceux qui marchent dessus ne s'en doutent pas et qu'aussi bien ils s'en moquent ", extrait d'un témoignage de Pierre Bonnefous, acteur et animateur des luttes du Larzac (" Lo Causse d'un còp èra... e le causse de uèi ", Le Larzac revisité, Amiras, Aix-en-Provence, Edisud, 1986, p.81-82 (la graphie originale a été conservé ici).
2. " Praxématique et lecture du dictionnaire ", Pratiques praxématiques, Rouen, Cahiers de Linguistique Sociale, 6, 1983, p.67.
3. Cf. Robert Lafont, Le Travail et la Langue, Paris, Flammarion, 1978, p.132 ; et les articles " Nom propre ", " Anthroponyme ", " Toponyme ", in " Terminologie praxématique ", Cahiers de Praxématique, 3, 1984.
4. Enquête effectuée avec Henri Boyer et Etienne Hammel, UA 04-1052, Montpellier, depuis 1985.
5. Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559 ; 1595-1599, Montpellier, Coulet, 1892 ; rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1979, p.475-476.

6. E.Mazel et H.Vigouroux, " Poésies de Dom Guérin de Nant ", Revue des Langues Romanes, 5, 6, 21, 23, 24, 25, 1874-1884 ; " Dom Guérin et le langage de Nant ", ibid., 26, 1884 ; Marcel Barral, " Qui est l'auteur de l'oeuvre attribuée à Dom Guérin de Nant ? ", Annales de l'Institut d'études occitanes, Toulouse, 1960, p.9-17.
7. Sur Claude Peyrot (1709-1794) et son oeuvre, cf. Poésies rouergates de Claude Peyrot, Avignon-Millau, Artières-Roumanille, 1909.
8. " Prediccius de lo Muso del Segola... ", op. cit., p.124-127 (" Alors, aussitôt, la rougeur de ton front/ De ton âme, sans fard, montrera la candeur./ Quelqu'un dira peut-être : 'Fichtre ! quelle nigaude !/ Elle descend du Larzac, cette bergère !' Ne sois pas surprise : réponds sans te troubler :/ Pardonnez-moi, Monsieur, je suis du Ségala' ... "). Peyrot commente en note (et en français) : " Le Larzac est une étendue de terrain sauvage et inculte, bon seulement pour le pâturage ".
9. Ed. de 1757, VII, p.333.
10. Cf., par exemple, Robert Aussibal, " Le 'Rocailleux royaume' de Roquefort ", Découverte du Rouergue méridional, Millau, Université populaire du Sud-Rouergue, 1986, p.171-190.
11. Au tome X, article " Larzac (le) ".
12. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1904.
13. Op. cit., p.117.
14. Bernard Traimond, " L'invention des Landes de Gascogne sous la Révolution ", in L'invention du Midi, Amiras, Aix-en-Provence, Edisud, 1987, p.105-113.
15. La question des " limites " du Larzac est un sujet de divergences infinies...
16. Cf. la notice étymologique fournie par F.R.Hamlin, Les noms de lieux du département de l'Hérault, Millau, 1983, p.2022 (donne des attestations à partir du XIII^e siècle ; il est par ailleurs bien difficile de raisonner sur les origines du toponyme à partir des explications proposées).
17. Dans son très convaincant article consacré à " La production praxémique d'un toponyme : Ladrecht " (Cahiers de Praxématique, 4, 1985, p.41-65), Marianne Henry fait le lien entre un toponyme apparemment tombé en (presque ?) totale désuétude (on renvoie à la seule cartographie) et l'émergence d'un " autre " Ladrecht. Ne peut-on pas se demander si le second Ladrecht a quelque chose à voir avec le premier L'adrecht, évident historiquement, étymologiquement même, mais absent en discours depuis longtemps peut-être ?